Ecometal
PRECIOUS METAL PROCESSING

POLITIQUE D'ENTREPRISE

ECOMETAL SA est active dans le secteur de l'affinage des métaux précieux et du traitement des déchets de production contenant des métaux nobles.

La politique de gestion qui a permis d'obtenir ces résultats est basée sur la recherche de la satisfaction des clients et sur l'amélioration continue de son organisation afin de répondre de manière efficace et efficiente à l'évolution des demandes du marché.

La présente politique représente la preuve de l'engagement de la Direction à créer un environnement où les personnes sont pleinement impliquées et conscientes de l'importance de leur rôle dans la poursuite des objectifs fixés.

La POLITIQUE D'ENTREPRISE a été formulée en tenant compte des exigences de gestion contenues dans certaines normes internationales, en particulier :

- les exigences des lignes directrices de l'OCDE Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from CAHRA ;
- les exigences d'un Système de Gestion de la Qualité selon la norme UNI EN ISO 9001 ;
- les exigences d'un Système de Gestion Environnementale selon la norme UNI EN ISO 14001 ;
- les exigences d'un Système de Gestion de la Santé et de la Sécurité sur le lieu de travail ;
- les exigences d'un Système de Gestion de la Responsabilité Sociale SA8000 ;
- les exigences du Standard Responsible Jewellery Council COP 2019.

En conséquence, le système de gestion adopté par ECOMETAL SA vise à garantir :

- que les produits fabriqués respectent les exigences légales et contractuelles des clients ;
- que les risques sur le lieu de travail soient identifiés, évalués et que toutes les actions nécessaires soient entreprises pour prévenir et/ou limiter les accidents ;
- que les facteurs susceptibles de causer un impact environnemental soient identifiés et systématiquement surveillés afin d'en limiter les conséquences.

POLITIQUE DE QUALITE DES PRODUITS/SERVICES

Les objectifs sont:

- accroître la satisfaction des clients en fabriquant des produits conformes aux exigences demandées, tout en respectant la législation en vigueur ;
- sensibiliser l'ensemble de l'organisation à l'importance de répondre aux exigences du client ;
- améliorer la compétitivité de l'entreprise en optimisant les coûts d'exploitation et en augmentant l'efficacité et l'efficience de l'organisation ;
- impliquer les fournisseurs pour qu'ils partagent les mêmes critères de gestion.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction s'engage à :

- établir et actualiser les processus en fonction des évolutions organisationnelles, techniques, technologiques et réglementaires ;
- planifier, réaliser et contrôler que les produits respectent les exigences contractuelles et les délais de livraison ;
- mettre en place des cycles de formation pour améliorer les compétences du personnel ;
- réviser périodiquement la politique et les objectifs fixés afin d'identifier et de mettre en œuvre des actions d'amélioration.

POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les objectifs sont :

- assurer le respect des exigences légales et des autres prescriptions environnementales souscrites par l'entreprise ;
- surveiller les effets des processus sur l'environnement par des analyses systématiques des impacts environnementaux ;
- promouvoir à tous les niveaux de l'organisation une responsabilité en faveur de la protection de l'environnement ;
- assurer une coopération totale avec les autorités compétentes et garantir une transparence complète des informations.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction s'engage à :

- réviser périodiquement l'application des exigences légales et autres engagements environnementaux ;
- améliorer la gestion des déchets en favorisant leur récupération et/ou leur recyclage ;
- utiliser efficacement les ressources naturelles nécessaires aux processus de production ;
- promouvoir l'information et la formation du personnel afin de l'impliquer dans la prévention et la protection de l'environnement.

POLITIQUE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Les objectifs sont:

- appliquer rapidement et systématiquement les lois et règlements en adoptant toutes les mesures de prévention nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs ;
- favoriser la consultation et la participation des travailleurs et des parties prenantes à l'évaluation des risques et à l'identification des mesures préventives ;
- assurer une coopération totale avec les communautés locales et les autorités compétentes en garantissant une information complète et correcte ;
- établir et maintenir à jour les procédures et les instructions définissant les activités et les contrôles nécessaires pour garantir la sécurité des travailleurs.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction s'engage à :

- identifier les dangers, évaluer les risques et mettre en place des mesures adéquates pour limiter les accidents ;
- définir les rôles, responsabilités et autorités du personnel impliqué dans la gestion de la sécurité ;
- assurer l'information et la formation des travailleurs en matière de sécurité, en respectant la législation en vigueur ;
- vérifier périodiquement l'application des mesures adoptées pour garantir la sécurité sur le lieu de travail.

Consciente de la responsabilité sociale des entreprises pour une croissance durable, ECOMETAL SA s'engage à promouvoir l'éthique, le respect des droits humains et les pratiques sociales conformes au Responsible Jewellery Council COP 2019.

En particulier, la Direction s'engage à :

CHAINE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

- conduire ses activités dans le respect maximal des normes éthiques, garantissant intégrité, transparence et conformité aux lois en vigueur ;
- ne tolérer aucune forme de corruption ou de blanchiment d'argent et respecter toutes les normes nationales et internationales ;
- empêcher tout abus en lien avec le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- vérifier chaque contrepartie et s'assurer de la légitimité de l'origine des métaux précieux destinés au raffinage ;
- interrompre toute transaction suspecte et en informer immédiatement les autorités compétentes ;
- ne pas établir de relations commerciales avec des organisations dont les bénéficiaires ne sont pas identifiables ;
- fournir des informations claires et détaillées sur les caractéristiques des produits et services ;
- refuser toute transaction provenant de zones de conflit ou à haut risque définies par les Nations Unies.

DROITS HUMAINS

- soutenir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ;
- ne pas recourir au travail des enfants ni à aucune forme de travail forcé ;
- interdire toute forme de discrimination ainsi que les traitements dégradants, le harcèlement, les abus, la coercition ou l'intimidation sous toutes leurs formes ;
- ne tolérer aucun abus envers les employés ou les personnes travaillant au nom de l'entreprise et dénoncer tout acte inapproprié ;
- promouvoir la transparence et encourager la dénonciation de comportements inappropriés à tous les niveaux de l'organisation ;
- respecter la législation en vigueur en matière de travail.

SYSTEMES DE GESTION

- appliquer strictement et efficacement la législation en vigueur ;
- appliquer la politique d'entreprise en conformité avec le Code of Practices 2019 et la rendre accessible au public ;
- évaluer les risques éthiques et relatifs aux droits humains de ses partenaires commerciaux et utiliser son influence pour promouvoir des relations basées sur des principes éthiques.

La Politique d'Entreprise est communiquée à tout le personnel, aux clients, fournisseurs, consultants et partenaires externes et est disponible sur demande.

En examinant les performances globales du système, au cours de la période de certification du code de pratiques RJC, aucun écart par rapport au code de pratiques n'a été constaté, ni aucun risque dans la chaîne d'approvisionnement, conformément au « OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Cahra ».

En raison de la nature des activités de l'entreprise, il n'est pas envisagé de s'approvisionner dans des zones de conflit ou à haut risque. Sur la base de l'évaluation des risques effectuée, toutes nos sources sont considérées comme présentant un risque faible.

En outre, aucune violation directe ou indirecte des droits de l'homme n'a été constatée de notre part.

Ecometal SA

Numa Rusconi
CEO